



NON-RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 14 janvier 2019 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et les conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-----------|--|
| | 1. | <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 2019-01-001 | 1.1 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019 |
| | 2. | <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| | 3. | <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u> |
| 2019-01-002 | 3.1 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018 et du procès-verbal des séances extraordinaires tenues les 10 et 17 décembre 2018 |
| | 4. | <u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u> |
| 2019-01-003 | 4.1 | Nomination des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2019 |
| 2019-01-004 | 4.2 | Versement de la contribution de la ville à la Société de développement économique de Bromont |

2019-01-005	4.3	Renouvellement de l'adhésion à l'organisme sans but lucratif « les Gens d'affaires de Bromont » pour l'année 2019
2019-01-006	4.4	Participation et/ou commandite des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif
	5.	<u>RÈGLEMENTS</u>
2019-01-007	5.1	Adoption du règlement numéro 1037-07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de créer les zones PDA10-11 et PDA10-12 à même la zone P4P-16-01 (rue du Galet)
	6.	<u>AFFAIRES COURANTES</u>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2019-01-008	6.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018
2019-01-009	6.1.2	Adoption des prévisions budgétaires de l'aéroport Roland-Désourdy pour l'exercice financier 2019
2019-01-010	6.1.3	Appropriation à la réserve financière des eaux pour financer certains projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2019-2020-2021
2019-01-011	6.1.4	Appropriation au fonds des parcs et des terrains de jeux pour financer un projet autorisé lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2019-2020-2021
2019-01-012	6.1.5	Appropriation au fonds des carrières et sablières pour le financement partiel d'un projet de pavage de rues de gravier
2019-01-013	6.1.6	Emprunt au fonds de roulement pour le financement de certains projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2019-2020-2021
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2019-01-014	6.3.1	Amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 relatif au projet « Parcours Nature »

2019-01-015	6.3.2	Autorisation de signature du protocole d'entente numéro P2018-ARB-42 entre Ville de Bromont et Investissements Claricbridge Bromont inc. relatif aux travaux municipaux du projet « Arborescence »
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2019-01-016	6.4.1	Autorisation et octroi d'une aide financière à la Fondation des sports adaptés pour l'organisation d'un camp de ski pour militaires blessés
2019-01-017	6.4.2	Demande d'appui au projet structurant portant sur la mise à niveau de la piste de BMX pour l'accueil d'événements du Centre national de cyclisme de Bromont dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2019-01-018	6.5.1	Nomination du président du Comité de circulation
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2019-01-019	6.6.1	Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achats en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2018
2019-01-020	6.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2018
2019-01-021	6.7.3	Approbation de plans (PIIA) –Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 309, rue Frontenac (D-2018-30331)
2019-01-022	6.7.4	Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une troisième enseigne murale principale sur la façade avant d'un bâtiment et d'une deuxième enseigne murale principale sur la façade arrière d'un bâtiment au lieu d'une seule enseigne sur une façade principale faisant face à une rue, tel que stipulé au tableau de l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 610, place

		Champêtre, lot 4 426 021, zone PDA3-01, district Shefford (D-2018-30349)
2019-01-023	6.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation de deux enseignes murales au 610, place Champêtre – Burton (D-2018-30348)
2019-01-024	6.7.6	Demande de dérogation mineure visant à régulariser la non-conformité d’un aménagement de stationnement ne comprenant pas de bandes paysagères à l’extrémité de la rangée de stationnements située en façade du bâtiment, tel que stipulé à l’article 145 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 65, rue du Pacifique Est, lot 3 890 980, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte (D-2018-30350)
2019-01-025	6.7.7	Demande de dérogation mineure afin d’autoriser des ouvrages de remblai et d’enrochement qui empiètent dans une bande riveraine de 15 mètres d’un cours d’eau, sur une profondeur d’environ 5 mètres, malgré l’interdiction prévue à l’article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 104, rue Laprairie, lot 5 791 820, zone P3M-04, district Lac-Bromont (D-2018-353)
2019-01-026	6.7.8	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 104, rue Laprairie (D-2018-30351)
2019-01-027	6.7.9	Demande de dérogation afin de permettre l’augmentation de la superficie d’une enseigne sur poteau, en droit acquis, d’une superficie actuelle de 5,4 m ² à 7,9 m ² au lieu de 4 m ² , tel que stipulé au tableau de l’article 240 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 95, rue de Montmorency, lot 2 591 685, zone P6-16, district Mont-Brome (D-2018-30355)
2019-01-028	6.7.10	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’ajout d’un panneau publicitaire sur une enseigne existante au 95, rue de Montmorency- Château Bromont (D-2018-30354)
N.M.	6.7.11	Sujet vacant
2019-01-029	6.7.12	Approbation de plans (PIIA) – Modification d’une demande déjà approuvée visant le remplacement du revêtement Maibec par du revêtement de fibrociment, au 881, rue du Violoneux (D-2018-30357)

2019-01-030	6.7.13	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 30, rue Cooley (D-2018-30359)
2019-01-031	6.7.14	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’agrandissement d’une résidence unifamiliale isolée, incluant l’ajout d’un étage, au 135, chemin de Granby (D-2018-30360)
2019-01-032	6.7.15	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 290, rue des Lauriers (D-2018-30361)
2019-01-033	6.7.16	Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d’un garage détaché ayant une superficie d’implantation 93,5 m ² au lieu de 70 mètres ² maximums, possédant une porte de garage d’une hauteur de 3,8 m au lieu de 3 mètres maximums et construit dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue, malgré l’interdiction prévue à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 290, rue des Lauriers, lot 3 745 279, zone P3M-01, district Lac-Bromont (D-2018-30363)
2019-01-034	6.7.17	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 290, rue des Lauriers (D-2018-30362)
2019-01-035	6.7.18	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la modification du projet résidentiel intégré du Club des Cantons (projet Arborescence) (D-2018-30179)
N.M.	6.7.19	Sujet vacant
2019-01-036	6.7.20	Nomination d’une nouvelle rue, lot projeté 5 584 263, dans le projet résidentiel « Domaine des Lacs »
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2019-01-037	6.8.1	Appui au projet proposé par l’Association équestre Centaure dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019
2019-01-038	6.8.2	Appui au projet proposé par Bromont en Art dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019
2019-01-039	6.8.3	Appui au projet proposé par Bromont la Nuit dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019

2019-01-040	6.8.4	Appui au projet proposé par le Salon Roche Papier Ciseaux dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019
2019-01-041	6.8.5	Appui au projet relatif au transport collectif proposé par la Ville de Bromont dans le cadre du pacte Brome-Missisquoi 2019
2019-01-042	6.8.6	Autorisation et soutien logistique au Défi Ski Leucan 2019 à Bromont, montagne d'expériences
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2019-01-043	6.9.1	Renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2019
2019-01-044	6.9.2	Modification d'autorisation à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres - Volet 2
N.M.	6.9.3	Sujet vacant
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2019-01-045	6.10.1	Création de deux (2) postes de chefs de division au service de sécurité incendie et nomination au poste chef de division Opération et au poste de chef de division Prévention
	7.	<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u>
	8.	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
2019-01-046	8.1	Mesure disciplinaire à un employé municipal
	9.	<u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
N.M.	10.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2019-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019
IL EST PROPOSÉ CLAIRE MAILHOT
APPUYÉE PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2019, avec les modifications suivantes :

- Report des sujets suivants :
 - 6.7.11 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l'ajout d'une terrasse couverte à l'avant du bâtiment et l'ajout d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, au 647, rue Shefford (D-2018-30358);
 - 6.7.19 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour les lots 2 929 892, 2 929 894, 2 929 900 et 2 930 041, chemin Miltimore;
 - 6.9.3 Approbation d'une entente de partenariat entre la Ville de Bromont et les Amis des sentiers de Bromont et octroi d'une aide financière pour l'entretien des sentiers municipaux pour l'année 2019;

- Ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :
 - 8.1 Mesure disciplinaire à un employé municipal.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

- Sujets 6.3.2 et 6.7.18 Projet Arborescence afin d'obtenir des explications concernant la garantie de cautionnement versus le déboisement excessif, les principales différences entre le projet initial et la présentation du projet maintenant, l'emprise de rue de 12 m ainsi que la possibilité de ventiler la construction des infrastructures communes en même temps que les différentes phases.

2019-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3
DÉCEMBRE 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES
EXTRAORDINAIRES TENUES LES 10 ET 17 DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal des séances extraordinaires du conseil municipal tenues les 10 et 17 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018.

D'adopter le procès-verbal des séances extraordinaires du conseil municipal tenues les 10 et 17 décembre 2018.

ADOPTÉE

2019-01-003

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR
DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil municipal sur les différents comités pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation du maire, peut nommer les membres du Conseil afin de les voir siéger sur différents comités;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'effectuer les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2019 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

D'attribuer à monsieur **PIERRE DISTILIO**, conseiller municipal du quartier Mont-Soleil les dossiers en lien avec :

- Maire suppléant
- Substitut du maire au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Brome-Missisquoi
- Les travaux publics, les services techniques et la gestion des matières résiduelles
- L'informatique et le dossier villes intelligentes
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)

D'attribuer à madame **CLAIRE MAILHOT**, conseillère municipale du quartier Lac Bromont, les dossiers en lien avec :

- Le développement durable, l'environnement et l'urbanisme
- L'association Action conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBLVB)
- La Société de conservation du mont Brome
- L'Organisme bassin versant Yamaska (OBV)
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMH)
- La table de concertation du parc des Sommets
- Substitut au conseiller Jacques Lapensée au conseil d'administration des Amis des sentiers de Bromont
- L'organisation communautaire
- Le transport collectif
- Le dossier de desserte de soins de santé

D'attribuer à monsieur **MICHEL BILODEAU**, conseiller municipal du quartier Mont-Brome, les dossiers en lien avec :

- Le développement commercial et urbain
- Le conseil d'administration de la Fondation du maire
- Le regroupement des gens d'affaires de Bromont
- La Chambre de commerce Brome-Missisquoi et région
- La culture, le patrimoine, les arts et la bibliothèque
- Le comité Pacte Brome-Missisquoi
- Le comité de circulation
- Le comité de démolition
- L'intégration des personnes handicapées
- Le transport adapté

D'attribuer à monsieur **JACQUES LAPENSÉE**, conseiller municipal, conseillère municipale du quartier Shefford, les dossiers suivants :

- Le conseil d'administration de la Régie aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE)
- Le comité de surveillance de quartier – secteur Shefford
- Le comité de circulation
- Le comité de démolition
- Le comité consultatif de la famille
- Le conseil d'administration du Centre national du cyclisme de Bromont (CNCB)
- La politique familiale, Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE)
- Représentant de la ville auprès de l'école de la Chantignole
- Les sentiers et les pistes cyclables
- Le conseil d'administration des Amis des sentiers de Bromont
- Le comité de suivi pour la fabrique Saint-François-Xavier
- Le conseil d'administration du Centre de dépannage des œuvres de sœur Marguerite

D'attribuer à monsieur **RÉAL BRUNELLE**, conseiller municipal du quartier Pierre-Laporte, les dossiers en lien avec :

- Les finances
- Les ressources humaines
- La sécurité publique (police, sécurité incendie et mesures d'urgence)
- Le comité Pacte Brome-Missisquoi
- La table de concertation du parc des Sommets
- Le comité de jumelage Cabourg, France

D'attribuer à monsieur **MARC-ÉDOUARD LAROSE**, conseiller municipal du quartier Adamsville, les dossiers en lien avec :

- Le conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier
- Le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
- Le comité consultatif de la famille
- La politique familiale, Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE)
- Le développement des loisirs, du sport et des parcs
- Les dossiers reliés aux adolescents

De par sa fonction de Maire, monsieur **LOUIS VILLENEUVE** peut siéger à tous les comités et pourra se joindre aux différents comités au besoin. Notamment, monsieur Villeneuve est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes :

Il siège :

- au comité de démolition
- au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Brome-Missisquoi ainsi que sur les comités de la MRC qui lui sont assignés, dont le Pacte Brome-Missisquoi
- au Caucus des municipalités de centralité (UMQ)
- à la Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska inc. (CARTHY)
- au conseil d'administration de la Régie aéroportuaire des Cantons de l'Est (RARCE)
- à la commission permanente sur les enjeux urbains (FQM)
- à la commission des assises annuelles et du comité du 100^e anniversaire de l'UMQ

Il préside :

- le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
- le conseil d'administration de la Fondation du maire de la Ville de Bromont.

Il assure également le suivi des dossiers suivants :

- la cour municipale
- les communications et ville intelligente
- le développement économique, touristique et événements
- la desserte des soins de santé
- le transport adapté
- porte-parole en matière de mesures d'urgence.

ADOPTÉE

2019-01-004

**VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE À LA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, de par les pouvoirs et rôles qui lui sont attribués, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'accroissement de la richesse collective et s'assurer d'un développement harmonieux de son territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la 3^e partie de la loi des compagnies et agit à titre de mandataire de la Ville dans la promotion du développement économique principalement pour le secteur industriel de la ville;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du Budget 2019, la Ville a consenti à verser une contribution financière de 200 000 \$ destinée à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au transfert annuel prévu au budget 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser la contribution financière de **200 000 \$** consenti lors de l'adoption du budget le 10 décembre 2018 à la SODEB.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-01-005

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME SANS
BUT LUCRATIF « LES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT »
POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'affaires de Bromont » (ci-après nommé GAB) depuis 2010;

ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme GAB est de favoriser le développement et le rayonnement de la communauté d'affaires de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion à l'organisme GAB et permettre à tous les élus le désirant d'adhérer à l'organisme pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion est de 20 \$ par personne pour l'année;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'adhésion de tous les membres du Conseil qui le souhaitent à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont », pour un montant de **20 \$** par élu, et ce, pour l'année 2019.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-01-006

**PARTICIPATION ET/OU COMMANDITE DES MEMBRES DU
CONSEIL ET/OU LEURS REPRÉSENTANTS À CERTAINS
TOURNOIS DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES À BUT
NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de plusieurs associations et organismes, tant au niveau municipal que provincial et fédéral;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs;

ATTENDU les invitations reçues à ce jour pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, et/ou la commandite des tournois de golf selon l'analyse des demandes reçues.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires de payer la participation des membres du Conseil et/ou de leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant n'excédant pas **5 000\$**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2019-01-007

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-07-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-
2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES PDA10-
11 ET PDA10-12 À MÊME LA ZONE P4P-16-01 (RUE DU GALET)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 1037-07-2018 intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES PDA10-11 ET PDA10-12 À MÊME LA ZONE P4P-16-01 »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 1037-2017 le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE la Ville souhaite autoriser un projet résidentiel et commercial dans la zone P4P-16-01 qui est le résultat d'une charrette d'idéation à laquelle divers intervenants ont participé;

ATTENDU QUE pour ce faire, les zones PDA10-11 et PDA10-12 sont créées à même la zone P4P-16-01 et les grilles des spécifications pour ces zones sont ajoutées à l'annexe C du règlement de zonage;

ATTENDU QU'une étude d'impact de bruit a été réalisée sur le site et que les résultats nous permettent de modifier la carte identifiant les zones de contraintes sonores à l'annexe B du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 22 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1037-07-2018, modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de permettre un projet résidentiel et commercial dans la zone P4P-16-01.
ADOPTÉE

2019-01-008

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018, d'une somme de **2 286 385,04 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

	Comptes à payer :	585 583,13 \$
		151 063,69 \$
	Caisse déboursés :	143 835,14 \$
		18 006,86 \$
		1 106 814,23 \$
	Paies versées :	281 081,99 \$

Chèque	Description des paiements		
31788	52 914,07 \$ à Marobi Inc. pour la libération de retenue-aqueduc et égoût rue de Chambly et Mégantic		
31892	46 731,75 \$ à Énergie Valero Inc. pour l'achat d'essence et de diesel.		
31943	227 426,16 \$ à Révolution environnemental solution LP pour la disposition des boues à l'usine de filtration.		
31948	33 362,25 \$ à Sel Warwick Inc pour l'achat de sel à glace.		
31963	77 731,58 \$ à Union des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances.		
M3952	717 646,75 \$ à Financière Banque Nationale pour une échéance de dette.		
M3956	62 888,50 \$ à Financière Banque Nationale pour une échéance de dette.		
S10231	59 440,30 \$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles.		

ADOPTÉE

2019-01-009

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE
L'AÉROPORT ROLAND-DÉSOURDY
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU l'entente pour la création de Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est signée par les villes de Bromont, Cowansville et Granby le 12 novembre 2014, laquelle est échue le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de l'Aéroport Roland-Désourdy pour l'exercice 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, la Ville de Cowansville et la Ville de Granby sont les villes membres de la Régie;

ATTENDU QUE chacune des villes membres doit faire adopter les prévisions budgétaires de l'aéroport pour l'exercice financier 2019 par leur Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'Aéroport Roland-Désourdy pour l'exercice financier 2019, tel qu'adoptées par la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, copie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer la quote-part du budget de fonctionnement de la Ville de Bromont, d'une somme de **96 000 \$**, payable en quatre (4) versements, pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE

2019-01-010

**APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX
POUR FINANCER CERTAINS PROJETS AUTORISÉS LORS DE
L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS
2019-2020-2021**

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 conformément à la résolution numéro 2018-12-868;

ATTENDU le financement de certains projets par la réserve financière des eaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier la somme de **316 000 \$** à la réserve financière des eaux pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Services techniques	Installation de compteurs d'eau	40 000 \$
Services techniques	Gestion des eaux parasites d'infiltration	30 000 \$
Services techniques	Intervention sur conduite d'acier	36 000 \$
Services techniques	Étude pour l'augmentation de capacité des étangs aérés	60 000 \$
Services techniques	Conception de plans et devis pour distribution auxiliaire	76 000 \$
Travaux publics	Génératrices station de pompage	74 000 \$
		316 000 \$

ADOPTÉE

2019-01-011

APPROPRIATION AU FONDS DES PARCS ET DES TERRAINS DE JEUX POUR FINANCER UN PROJET AUTORISÉ LORS DE L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 conformément à la résolution numéro 2018-12-868;

ATTENDU le financement prévu pour le projet d'aménagement d'un parc ornithologique par le fonds des parcs et des terrains de jeux;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier la somme de **50 000 \$** au fonds des parcs et des terrains de jeux pour financer le projet suivant :

Service	Description	Montant Alloué
Loisirs	Aménagement d'un parc ornithologique	50 000 \$
		50 000 \$

ADOPTÉE

2019-01-012

APPROPRIATION AU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LE FINANCEMENT PARTIEL D'UN PROJET DE PAVAGE DE RUES DE GRAVIER

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 conformément à la résolution numéro 2018-12-868;

ATTENDU le financement d'un projet par le fonds des carrières et sablières;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier la somme de **150 000 \$** au fonds des carrières et sablières pour financer le projet suivant :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Rechargement de chemins de gravier	150 000 \$
		150 000 \$

ADOPTÉE

2019-01-013

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE
FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS AUTORISÉS LORS
DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN
IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 conformément à la résolution numéro 2018-12-868;

ATTENDU QUE certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ces projets;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à emprunter la somme de **663 810 \$** au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Administration	Verrous avec carte à puces	30 000 \$
Administration	Solution de numérisation	14 250 \$
Administration	Audit informatique - phase 2	46 000 \$
Administration	Mise à niveau de salles de réunion	30 000 \$
Administration	Unité de stockage informatique	40 000 \$
Tourisme	Rénovation extérieure au bureau accueil	75 000 \$
Tourisme	Vélos de montagne (2) à assistance électrique	10 500 \$
Incendie	Véhicule de service	33 810 \$
Incendie	Remorque pour véhicule côte à côte	5 250 \$
Police	Enregistrement numérique des entrevues	23 000 \$
Police	Véhicules (2) de service	130 000 \$
Police	Logiciel de planification d'horaire	14 000 \$
Police	Audit informatique police	36 000 \$
Parcs	Infrastructures parc des Sommets	18 000 \$
Travaux publics	Équipements spécialisés	78 000 \$
Travaux publics	Glissières de sécurité Côte-Est	15 000 \$
Travaux publics	Matériel pour événements	10 000 \$
Travaux publics	Éclairage de rues	15 000 \$
Travaux publics	Panneau lumineux de traverse de rues	15 000 \$
Services techniques	Ameublements	25 000 \$
		663 810 \$

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 3 à 5 ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉE

2019-01-014

**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE P2016-PAR-35
RELATIF AU PROJET « PARCOURS NATURE »**

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2016-PAR-35 a été signé par la Ville et le promoteur, le 10 mars 2016, afin de réaliser les travaux municipaux du projet « Parcours Nature »;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2016-PAR-35 a fait l'objet d'un amendement signé le 1^{er} février 2018 relativement à la réalisation de la phase 3 du projet;

ATTENDU QUE les plans annexés à l'amendement incluaient la desserte électrique de la phase 3 du projet;

ATTENDU QUE la desserte électrique doit être modifiée à cause de contraintes techniques;

ATTENDU QUE le promoteur a présenté à la Ville un nouveau plan de desserte ayant été analysé par les compagnies de services d'utilité publique;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie de cet amendement et du plan de desserte proposée;

ATTENDU QUE la Ville et le promoteur sont d'accord pour modifier le protocole d'entente P2016-PAR-35;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier le protocole d'entente P2016-PAR-35, relatif aux travaux municipaux du projet « Parcours Nature » tel que décrit dans le projet d'amendement soumis au conseil municipal.

D'autoriser le directeur des Services techniques à signer l'amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 et ses annexes.

D'approuver le tracé de desserte électrique proposée, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2019-01-015

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ENTENTE NUMÉRO P2018-ARB-42 ENTRE VILLE DE
BROMONT ET INVESTISSEMENTS CLARICBRIDGE
BROMONT INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DU
PROJET « ARBORESCENCE »**

ATTENDU QUE le promoteur *Investissements Claricbridge Bromont Inc.* a présenté à la Ville un projet de développement résidentiel intitulé *Arborescence*, soit sur les lots numéros 5 211 182, 5 211 187, 5 598 874, 5 598 877, 5 598 878, 5 598 879, 5 598 880, 5 600 301, 5 790 473, 5 790 474, 5 790 475, 5 790 476, 5 790 477, 5 790 478, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le territoire visé par le protocole d'entente P2018-ARB-42 a fait l'objet du protocole d'entente P2011-FDC-16, signé le 25 mars 2011, entre Fermes des Cantons Ltée et Ville de Bromont, afin de permettre la réalisation du projet *Club des Cantons*;

ATTENDU QUE les travaux municipaux du projet *Club des Cantons* ne sont pas terminés et que certains engagements prévus au protocole d'entente P2011-FDC-16 n'ont pas été complétés;

ATTENDU QUE ces travaux et ces engagements doivent être complétés pour permettre la réalisation d'un nouveau projet;

ATTENDU QUE le projet *Arborescence* a été approuvé par le conseil municipal par la résolution générale de principe numéro 2018-07-507, adoptée le 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE *Investissements Claricbridge Bromont Inc.* s'engage à réaliser les travaux inachevés du projet *Club des Cantons* et que ces travaux sont inclus au protocole d'entente P2018-ARB-42;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à *Investissements Claricbridge Bromont Inc.* de réaliser les travaux municipaux du projet susmentionné, et ce, à ses frais;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux, commentés par les Services techniques de la Ville, et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2018-ARB-42 et ses annexes, relatifs aux travaux municipaux dudit projet immobilier satisfont les deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des Services techniques de la Ville à signer le protocole d'entente P2018-ARB-42 et ses annexes, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

2019-01-016

**AUTORISATION ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA
FONDATION DES SPORTS ADAPTÉS POUR
L'ORGANISATION D'UN CAMP DE SKI
POUR MILITAIRES BLESSÉS**

ATTENDU QUE la Fondation des sports adaptés est un organisme à but non lucratif qui permet d'offrir aux personnes vivant avec un handicap physique des programmes sportifs éducatifs;

ATTENDU QUE la Fondation des sports adaptés organise un camp de ski pour les militaires blessés à Bromont, montagnes d'expériences;
ATTENDU QUE la Ville désire offrir son soutien à l'organisation de ce camp bénéfique pour tous les participants sur les plans psychologique et physique;

ATTENDU QUE la Fondation des sports adaptés demande une aide financière à la ville d'un montant de 5 000 \$ pour l'organisation de ce camp;

ATTENDU QUE les retombées économiques et sociales seront importantes dans le cadre de ce camp de ski pour les participants et leurs familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la demande de partenariat promotionnel de la Fondation des sports adaptés pour la tenue d'un Camp de ski pour militaires blessés du 10 au 15 février 2019 sur le site de Bromont, montagne d'expériences.

D'autoriser l'utilisation du logo de la Ville de Bromont dans les outils promotionnels de la Fondation des sports adaptés dans le cadre du Camp de ski. Les documents imprimés et les communiqués de presse devront être soumis dans un délai raisonnable pour être préautorisés par la Direction des communications et de la ville intelligente avant impression et/ou diffusion.

D'autoriser la promotion de l'événement dans les outils de communication de la Ville.

D'octroyer une aide financière de **5 000 \$** à la Fondation des sports adaptés pour l'organisation d'un camp de ski pour les anciens militaires blessés.

D'autoriser le directeur du service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-01-017

**DEMANDE D'APPUI AU PROJET STRUCTURANT PORTANT
SUR LA MISE À NIVEAU DE LA PISTE DE BMX POUR
L'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS DU CENTRE NATIONAL DE
CYCLISME DE BROMONT DANS LE CADRE DU PACTE
BROME-MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi en collaboration avec le CLD de Brome-Missisquoi désire soutenir le développement local et régional de son territoire en offrant un milieu de vie propice au développement et à l'épanouissement;

ATTENDU QU'une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC Brome-Missisquoi a été adoptée et a pour objectif d'améliorer les milieux de vie des municipalités de la MRC et par conséquent améliorer la qualité de vie des citoyens de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE l'amélioration du « milieu de vie » se caractérise, entre autres, par le développement social et communautaire, le développement

culturel, le développement économique, l'accès à des services et des opportunités et à la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE l'appel de projets au Pacte Brome-Missisquoi 2019 a été lancé le 19 septembre 2018;

ATTENDU QUE les municipalités locales, les organismes à but non lucratif et les coopératives sont admissibles pour déposer une demande d'aide financière;

ATTENDU QU'un projet structurant est un projet qui répond aux priorités de développement (une planification stratégique et plus particulièrement un plan d'action) de la municipalité, du pôle ou de la MRC et a un impact probant sur un enjeu préalablement identifié;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte ses organismes reconnus;

ATTENDU QUE le CNCB demande un appui à la Ville pour déposer une demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019 pour réaliser un projet structurant portant sur la mise à niveau de la piste de BMX sur le site du CNCB;

ATTENDU QUE le CNCB répond aux critères d'admissibilité pour déposer une demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2019;

ATTENDU QU'en 2012, la Ville de Bromont s'est dotée d'un plan de développement durable et le projet du CNCB est en lien avec les orientations de ce plan;

ATTENDU QU'en 2017, la MRC Brome-Missisquoi a adopté sa planification stratégique de développement durable 2017-2032, et le projet du CNCB est en lien avec les orientations de ce plan;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière déposée par le CNCB au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagnée d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet structurant;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet structurant portant sur la mise à niveau de la piste de BMX pour l'accueil d'événements du Centre National de Cyclisme de Bromont dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.
ADOPTÉE

2019-01-018

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE CIRCULATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 du *Règlement sur le Comité de Circulation*, il revient au Conseil de désigner le président du comité de circulation parmi les membres dudit comité;

ATTENDU QUE monsieur Denis Rivest est le représentant du Comité de surveillance de quartier au sein du Comité de Circulation;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité de circulation est à l'effet de nommer monsieur Denis Rivest comme président du comité de circulation pour la durée de son mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer monsieur Denis Rivest comme président du Comité de circulation pour la durée de son mandat.

ADOPTÉE

2019-01-019

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR LE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN
D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE
ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS
SEMBLABLES 2019-2024**

ATTENDU que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Bromont souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas actuellement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU
MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

2019-01-020

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11
DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2018.

ADOPTÉE

2019-01-021

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) –DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 309, RUE FRONTENAC (D-2018-30331)**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Conception Mario Adornetto daté du 26 octobre 2018, préparés par ABCP Architecture, et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 309, rue Frontenac.

D'exiger au requérant le dépôt d'un plan d'aménagement du terrain conforme à la réglementation municipale avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE

2019-01-022

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE
PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE TROISIÈME
ENSEIGNE MURALE PRINCIPALE SUR LA FAÇADE AVANT
D'UN BÂTIMENT ET D'UNE DEUXIÈME ENSEIGNE MURALE
PRINCIPALE SUR LA FAÇADE ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT AU
LIEU D'UNE SEULE ENSEIGNE SUR UNE FAÇADE
PRINCIPALE FAISANT FACE À UNE RUE, TEL QUE STIPULÉ**

**AU TABLEAU DE L'ARTICLE 239 DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 610, PLACE CHAMPÊTRE,
LOT 4 426 021, ZONE PDA3-01, DISTRICT SHEFFORD
(D-2018-30349)**

ATTENDU QUE le conseil considère que l'installation de ces deux enseignes murales ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande visant à permettre l'installation d'une troisième enseigne murale principale sur la façade avant d'un bâtiment et d'une deuxième enseigne murale principale sur la façade arrière d'un bâtiment au lieu d'une seule enseigne sur une façade principale faisant face à une rue, tel que stipulé au tableau de l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 610, place Champêtre, lot 4 426 021, zone PDA3-01, district Shefford.

ADOPTÉE

2019-01-023

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES MURALES AU 610,
PLACE CHAMPÊTRE - BURTON (D-2018-30348)**

ATTENDU QUE les enseignes s'intègrent harmonieusement au paysage et s'harmonisent à l'architecture du bâtiment principal et aux autres enseignes de la zone;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de l'enseigne préparé par Sticky Media daté du 12 novembre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'installation de deux enseignes murales au 610, place Champêtre – Burton.

ADOPTÉE

2019-01-024

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
RÉGULARISER LA NON-CONFORMITÉ D'UN
AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT NE COMPRENANT
PAS DE BANDE PAYSAGÈRE À L'EXTRÉMITÉ DE LA
RANGÉE DE STATIONNEMENTS SITUÉE EN FAÇADE DU
BÂTIMENT TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 145 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 65, RUE
DU PACIFIQUE EST, LOT 3 890 980, ZONE PDA1-04, DISTRICT**

PIERRE-LAPORTE (D-2018-30350)

ATTENDU QUE le demandeur a réalisé les travaux d'aménagement de stationnement malgré la connaissance de la non-conformité;

ATTENDU QUE les bandes paysagères (îlots de plantation) pourraient être conçues de façon à permettre l'écoulement des eaux de surface;

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et qu'il existe d'autres moyens de rendre le projet conforme à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande visant à régulariser la non-conformité d'un aménagement de stationnement ne comprenant pas de bande paysagère à l'extrémité de la rangée de stationnements située en façade du bâtiment tel que stipulé à l'article 145 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 65, rue du Pacifique Est, lot 3 890 980, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2019-01-025

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER
DES OUVRAGES DE REMBLAI ET D'ENROCHEMENT QUI
EMPIÈTENT DANS UNE BANDE RIVERAINE DE 15 M D'UN
COURS D'EAU, SUR UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 5 M,
MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE À L'ARTICLE 209 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017
AU 104, RUE LAPRAIRIE, LOT 5 791 820,
ZONE P3M-04, DISTRICT LAC-BROMONT (D-2018-30353)**

ATTENDU QUE les bandes de protection riveraines jouent des rôles fondamentaux dans le maintien de l'équilibre des milieux aquatiques;

ATTEDNU QU'afin de préserver les fonctions de la bande riveraine, les ouvrages et travaux effectués sur celle-ci doivent être contrôlés;

ATTENDU QUE le conseil considère que l'application du règlement de zonage ne cause pas de préjudice sérieux au requérant et qu'il existe d'autres moyens de rendre le projet conforme à la réglementation en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande visant à autoriser des ouvrages de remblai et d'enrochement qui empiètent dans une bande riveraine de 15 m d'un cours d'eau, sur une profondeur d'environ 5 m, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 104, rue Laprairie, lot 5 791 820, zone P3M-04, district Lac-Bromont.

ADOPTÉE

2019-01-026

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 104, RUE LAPRAIRIE (D-2018-30351)**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par André Scott a.-g., daté du 6 novembre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 104, rue Laprairie et de refuser le plan d'aménagement paysager réalisé par Les Paysages VertduRoy Inc., daté du 2 novembre 2018, qui démontre un empiètement de remblais et de murs de soutènement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres.

ADOPTÉE

2019-01-027

**DEMANDE DE DÉROGATION AFIN DE PERMETTRE
L'AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE D'UNE ENSEIGNE
SUR POTEAU, EN DROIT ACQUIS, D'UNE SUPERFICIE
ACTUELLE DE 5,4 M² À 7,9 M² AU LIEU DE 4 MÈTRES² TEL
QUE STIPULÉ AU TABLEAU DE L'ARTICLE 240 DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 95, RUE
DE MONTMORENCY, LOT 2 591 685, ZONE P6-16,
DISTRICT MONT-BROME (D-2018-30355)**

ATTENDU QUE le conseil considère que l'augmentation de la superficie de cette enseigne ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la structure existante (poteau) ne sera pas modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à permettre l'augmentation de la superficie d'une enseigne sur poteau, en droit acquis, d'une superficie actuelle de 5,4 m² à 7,9 m² au lieu de 4 mètres² tel que stipulé au tableau de l'article 240 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 95, rue de Montmorency,

lot 2 591 685, zone P6-16, district Mont-Brome.
ADOPTÉE

2019-01-028

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L’AJOUT D’UN PANNEAU PUBLICITAIRE SUR UNE
ENSEIGNE EXISTANTE AU 95, RUE DE MONTMORENCY-
CHÂTEAU BROMONT (D-2018-30354)**

ATTENDU QUE le panneau publicitaire s’intègre harmonieusement aux enseignes existantes;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les plans d’enseigne datés du 19 novembre, en soutien à la demande, permettant l’ajout d’un panneau publicitaire sur une enseigne existante au 95, rue de Montmorency - Château Bromont.

ADOPTÉE

2019-01-029

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – MODIFICATION D’UNE
DEMANDE DÉJÀ APPROUVÉE VISANT LE REMPLACEMENT
DU REVÊTEMENT MAIBEC PAR DU REVÊTEMENT DE
FIBRO-CIMENT, AU 881, RUE DU VIOLONEUX (D-2018-30357)**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), les documents de présentation préparés par Sophie Tétreault architecte, datés de mai 2018, en soutien à la demande, permettant le remplacement du revêtement Maibec par du revêtement de fibrociment, au 881, rue du Violoneux.

ADOPTÉE

2019-01-030

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 30, RUE
COOLEY (D-2018-30359)**

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s’harmonise à l’architecture du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux que des couleurs;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**

**APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par Daniel Touchette a.-g., daté du 4 juillet 2018, le plan de construction daté du 23 novembre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un garage détaché au 30, rue Cooley.

ADOPTÉE

2019-01-031

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE, INCLUANT L'AJOUT D'UN ÉTAGE
AU 135, CHEMIN DE GRANBY (D-2018-30360)**

ATTENDU qu'un des critères du règlement sur les PIIA est de s'assurer que les projets d'agrandissement et de rénovation extérieure s'intègrent harmonieusement aux caractéristiques architecturales d'origine des éléments extérieurs des bâtiments principaux existants;

ATTENDU que le conseil considère que l'intégration de l'agrandissement serait mieux réussie si :

- le revêtement extérieur était comme celui de la résidence existante;
- l'œil-de-bœuf était retiré du projet et la fenêtre en haut du garage était agrandie et centrée sur la façade pour mieux balancer le tout.

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Pierre Brouillard daté du 25 octobre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée, incluant l'ajout d'un étage au 135, chemin de Granby, conditionnellement aux points suivants :

- le revêtement extérieur devra être en acrylique comme celui de la résidence existante;
- l'œil-de-bœuf devra être retiré du projet et la fenêtre en haut du garage devra être agrandie et centrée sur la façade.

ADOPTÉE

2019-01-032

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE
AU 290, RUE DES LAURIERS (D-2018-30361)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation préparé par Kevin Migué daté du 12 novembre 2018, le plan de construction préparé par Nu Drom inc., daté du 5 novembre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 290, rue des Lauriers.

ADOPTÉE

2019-01-033

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ
AYANT UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION 93,5 M² AU LIEU
DE 70 MÈTRES² MAXIMUMS, POSSÉDANT UNE PORTE DE
GARAGE D'UNE HAUTEUR DE 3,8 M AU LIEU DE 3 M
MAXIMUM ET CONSTRUIT DANS LA PARTIE DU TERRAIN
COMPRISE ENTRE LE MUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET
LA LIGNE DE RUE, MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE À
L'ARTICLE 106 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-
2017, AU 290, RUE DES LAURIERS, LOT 3 745 279,
ZONE P3M-01, DISTRICT LAC-BROMONT (D-2018-30363)**

ATTENDU QUE le comité considère que la construction de ce garage détaché ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande visant à permettre la construction d'un garage détaché ayant une superficie d'implantation 93,5 m² au lieu de 70 mètres² maximums, possédant une porte de garage d'une hauteur de 3,8 mètres au lieu de 3 mètres maximums et construit dans la partie du terrain comprise entre le mur du bâtiment principal et la ligne de rue, malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 290, rue des Lauriers, lot 3 745 279, zone P3M-01, district Lac-Bromont.

ADOPTÉE

2019-01-034

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ AU 290, RUE DES
LAURIERS (D-2018-30362)**

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire s’harmonise à l’architecture du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux que des couleurs;

ATTENDU QUE le garage est implanté de manière à minimiser son importance par rapport au bâtiment principal;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan d’implantation préparé par Kevin Migué daté du 12 novembre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’un garage détaché au 290, rue des Lauriers.

ADOPTÉE

2019-01-035

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
MODIFICATION DU PROJET RÉSIDENTIEL
INTÉGRÉ DU CLUB DES CANTONS
(PROJET ARBORESCENCE) (D-2018-30179)**

ATTENDU QUE le plan d’ensemble du projet a été revu afin de respecter les contraintes liées à la présence d’un milieu humide et d’un cours d’eau identifiés au rapport de caractérisation biologique préparé par André Legault, daté du 6 septembre 2018;

ATTENDU QUE l’implantation des bâtiments sur un seul côté des voies d’accès permet de conserver environ 45 % du boisé sur le site;

ATTENDU QUE depuis la présentation du projet à la réunion du CCU du 23 octobre dernier, les requérants ont revu le plan d’implantation du projet pour permettre le passage du sentier C14 « La Divine »;

ATTENDU QUE le requérant souhaite donner à la Ville, le terrain nécessaire au passage du sentier C14 « La Divine »;

ATTENDU QUE l’implantation des résidences multifamiliales de 8 logements s’intègre à la topographie naturelle du site;

ATTENDU QUE depuis la présentation du projet à la réunion du CCU du 23 octobre dernier, les requérants ont revu l’implantation des résidences multifamiliales de 12 logements en diminuant la hauteur des bâtiments, en réduisant la hauteur du niveau d’implantation et en ajoutant des remblais d’une hauteur maximale de 2 mètres le long du rez-de-jardin afin de se conformer au règlement de zonage;

ATTENDU QUE ces modifications étaient nécessaires afin de mieux répondre au critère de protection des paysages;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît qu'un effort de design et de recherche architecturale est investi dans la conception du projet, et que l'architecture des résidences projetées est originale et s'intègre bien au secteur;

ATTENDU QUE le conseil encourage fortement les principes de développement durable et la certification LEED des bâtiments comme visés par le promoteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document intitulé architecture phase 1 réalisée par ABCP Architecture daté du 26 octobre 2018, le plan de nivellement préparé par Projet Paysage daté du mois d'octobre 2018, le plan de déboisement préparé par Guy Trudeau, ingénieur, daté du 21 décembre 2018, et le document de présentation préparé par Knightsbridge daté du 9 août 2018 incluant ses amendements, permettant la modification du projet résidentiel intégré du Club des Cantons (Projet Arborescence).

D'exiger que chaque phase de développement soit assujettie à la signature d'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux ou d'une entente-cadre de développement pour s'assurer de la protection du couvert forestier.

D'aviser le requérant que le concept d'affichage à l'entrée du projet n'a pas été analysé par le comité consultatif d'urbanisme et devra faire l'objet d'une demande de PIIA subséquente.

ADOPTÉE

2019-01-036

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE, LOT PROJETÉ
5 584 263, DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL « DOMAINE DES
LACS »**

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer une nouvelle rue dans le projet Domaine des Lacs et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de la nouvelle rue qui sera construite sur le lot projeté 5 584 263;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer la nouvelle rue dans le projet Domaine des Lacs qui sera construite sur le lot projeté 5 584 263, « rue des Sureaux » le tout tel que montré au plan soumis par le service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

2019-01-037

**APPUI AU PROJET PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION
ÉQUESTRE CENTAURE DANS LE CADRE DU PACTE
BROME-MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements récréotouristiques;

ATTENDU QUE l'Association équestre Centaure souhaite déposer un dossier au Pacte Brome-Missisquoi 2019 dans le but d'obtenir une subvention qui permettrait le déploiement d'un réseau WIFI sur l'ensemble du Parc équestre Olympique;

ATTENDU QUE le dossier déposé par l'Association équestre Centaure au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagné d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet proposé par l'Association équestre Centaure dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉE

2019-01-038

**APPUI AU PROJET PROPOSÉ PAR BROMONT EN ART DANS
LE CADRE DU PACTE BROME-MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements récréotouristiques;

ATTENDU QUE le promoteur de Bromont en Art souhaite déposer un dossier au Pacte Brome-Missisquoi 2019 dans le but d'obtenir une subvention qui permettrait la réalisation de nouvelles activités favorisant l'émergence de la relève artistique et de bonifier la programmation régulière en vue de la 21^e édition;

ATTENDU QUE le dossier déposé par Bromont en Art au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagné d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet proposé par Bromont en Art dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉE

2019-01-039

**APPUI AU PROJET PROPOSÉ PAR BROMONT LA NUIT DANS
LE CADRE DU PACTE BROME-MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements récréotouristiques;

ATTENDU QUE le promoteur de Bromont la Nuit souhaite déposer un dossier au Pacte Brome-Missisquoi 2019 dans le but d'obtenir une subvention qui permettrait la réalisation de l'événement;

ATTENDU QUE le dossier déposé par Bromont la Nuit au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagné d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet proposé par Bromont la Nuit dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉE

2019-01-040

**APPUI AU PROJET PROPOSÉ PAR LE SALON ROCHE-
PAPIER-CISEAUX DANS LE CADRE DU PACTE BROME-
MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements récréotouristiques;

ATTENDU QUE le promoteur du Salon Roche Papier Ciseaux souhaite déposer un dossier au Pacte Brome-Missisquoi 2019 dans le but d'obtenir une subvention qui permettrait un soutien logistique à la réalisation de l'événement;

ATTENDU QUE le dossier déposé par le Salon Roche Papier Ciseaux au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagné d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet proposé par le Salon Roche Papier Ciseaux dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉE

2019-01-041

**APPUI AU PROJET RELATIF AU TRANSPORT COLLECTIF
PROPOSÉ PAR LA VILLE DE BROMONT DANS LE CADRE DU
PACTE BROME-MISSISQUOI 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite stimuler le développement social, économique et soutenir les initiatives de développement durable;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite déposer un dossier au Pacte Brome-Missisquoi 2019 dans le but d'obtenir une subvention qui permettrait de mener une étude de faisabilité et de planification pour le transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE le dossier déposé par la ville de Bromont au Pacte Brome-Missisquoi 2019 doit être accompagné d'une résolution démontrant l'appui du Conseil de ville à ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet d'étude de faisabilité et de planification pour le transport collectif proposé par la ville de Bromont dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2019.

ADOPTÉE

2019-01-042

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE AU DÉFI SKI
LEUCAN 2019 À BROMONT, MONTAGNE D'EXPÉRIENCES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la tenue d'événements sur son territoire et supporte la cause du Défi Ski Leucan qui vise à amasser des fonds au profit de Leucan Estrie;

ATTENDU QUE cet événement sera tenu sur le site de Bromont, montagne d'expériences le 16 mars 2019, de 9 h à 21 h;

ATTENDU QUE Leucan Estrie fait une demande formelle afin d'obtenir une autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice dans le cadre de l'événement;

ATTENDU QUE Leucan Estrie fait une demande formelle afin que la réglementation municipale faisant référence au bruit soit suspendue durant la période de l'événement;

ATTENDU QU'aucune problématique particulière n'a été rapportée dans les éditions antérieures et que les conditions d'émissions de l'autorisation ont toujours été respectées;

ATTENDU QUE Leucan Estrie a également présenté une demande visant l'installation de deux enseignes promotionnelles, lesquelles ont été approuvées par le Service des communications.

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE

**APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue du Défi Ski Leucan et de suspendre à cette occasion, l'application de la réglementation concernant le bruit entre huit (8) heures et 22 h le 16 mars 2019, le tout aux conditions habituelles suivantes :

- l'événement ne devra générer aucun bruit après minuit;
- les appareils reproducteurs de son devront être orientés vers la montagne et non vers les résidences;
- une communication écrite devra être envoyée par les promoteurs de l'évènement un mois avant la tenue de l'évènement aux résidents environnants pour les informer de la décision de la Ville et des conditions relatives à la tenue de cet événement.

D'autoriser à Leucan Estrie l'installation de deux enseignes promotionnelles sur les structures de la ville situées en bordure du boulevard de Bromont et près de l'intersection des rues Bromont et Champlain. Les enseignes devront être préautorisées par le Service des communications de la Ville de Bromont.

D'autoriser le soutien pour l'installation de l'affichage temporaire sur les structures (2) appartenant à la Ville à compter de la fin du mois de janvier et que ces enseignes devront être retirées au plus tard le 18 mars 2019.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la Ville.

D'autoriser le personnel de la Ville à former une équipe au nom de la Ville de Bromont et à solliciter des dons à cet effet.

D'autoriser le personnel de la Ville à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées à la présente résolution soient satisfaites.

ADOPTÉE

2019-01-043

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE
BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA (OBV YAMASKA) POUR
L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a fait parvenir à la Ville de Bromont une demande d'adhésion, en date du 6 novembre 2018, et ce, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) est une table de concertation regroupant les différents intervenants du milieu afin de faire une gestion durable et intégrée de l'eau du bassin versant;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Bromont audit organisme lui permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE le montant de la contribution s'élève à 50 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour l'année 2019 et verser le montant de **50 \$** correspondant à l'adhésion de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-01-044

**MODIFICATION D'AUTORISATION À DÉPOSER UNE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE
SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES,
DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT
SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET
LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA
SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE
SINISTRES - VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU la résolution 2018-12-877 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2018 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas sinistres - volet 1 et volet 2;

ATTENDU QUE les parmi les conditions du programme, il est stipulé que les demandes doivent être accompagnées d'une résolution distincte pour chacun des volets;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des *règles et normes* et souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs du Programme;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer la demande pour le volet 2 est le 31mars 2019;

ATTENDU QU'afin de pouvoir déposer la demande d'aide financière, la Ville doit accompagner sa demande d'une résolution approuvant la demande et identifier un signataire autorisé aux fins de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la municipalité présente la demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour le Volet 2, soit :

- Une demande au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Alphonse-de-Granby et de Brigham pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

De désigner M. Éric Sévigny, directeur général de la Ville de Bromont, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les sommes nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2019-01-045

**CRÉATION DE DEUX (2) POSTES DE CHEFS DE DIVISION AU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET NOMINATION AU
POSTE DE CHEF DE DIVISION OPÉRATION ET AU POSTE DE
CHEF DE DIVISION PRÉVENTION**

ATTENDU QUE le poste de chef aux opérations a été laissé vacant en novembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire réorganiser le service de sécurité incendie en modifiant l'organigramme en abolissant le poste de Chef aux opérations et en créant deux (2) postes de Chef de division;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abolir le poste de Chef aux opérations pour le service de sécurité incendie.

De créer deux (2) postes de chef de division (opération et prévention) au service de sécurité incendie.

DE nommer respectivement monsieur Maxime Roy au poste de Chef de division opération et monsieur Normand Gaudreau au poste de Chef de division prévention, pour le service de sécurité incendie de Bromont-Brigham-St-Alphonse.

Que ces postes-cadres soient assujettis à la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'accorder à messieurs Maxime Roy et Normand Gaudreau le titre d'inspecteur municipal autorisé à émettre tout constat d'infraction lié à toute réglementation applicable à la Ville de Bromont.

D'accorder à messieurs Maxime Roy et Normand Gaudreau l'autorisation de représenter le directeur du service de sécurité incendie de Bromont-Brigham-St-Alphonse sur les différents comités liés aux Schémas de couverture de risques incendie de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska. Au-delà de la représentation, ceux-ci sont également habilités à voter au nom de l'organisation.

ADOPTÉE

2019-01-046

MESURE DISCIPLINAIRE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été avisés de la décision prise par le directeur général d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé municipal portant le numéro de matricule 031;

ATTENDU QU'une enquête interne a été complétée pour établir la mesure disciplinaire finale;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'imposer à l'employé portant le matricule 031 la mesure disciplinaire convenue et de demander au directeur général de transmettre une lettre à l'employé concerné mentionnant les faits qui lui sont reprochés et l'informer de la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Projet Arborescence : Question sur le plan afin d'identifier le bâtiment qui a été retiré, délais pour le début de la construction et gestion du sentier La Divine pendant les travaux;
- Demande à la Ville de faire l'acquisition et l'achat de la sculpture Le Fougeux.

2019-01-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20 h 42.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue
le 4 février 2019.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE